



LE DROIT AU RESPECT

Le 8 mars 2025 a été symbolisé comme la journée internationale de la femme. Une journée que le Directeur du Centre du détention du Port a souhaité nous le rappeler par mail et nous saluons cette démarche. Toutefois nous espérons que ce mail soit l'engagement d'une réelle conviction et non pas un effet de publicité.

Récemment une collègue a subi des propos obscènes d'un major fraîchement nommé, personnage bien connu pour son penchant à esquiver le travail (appel perso, vidéo YouTube, pas de présence en promenade en semaine, JAMAIS de consignes aux agents) ou s'endormir dans son bureau, ou dans le box 13 des chambres de nuit.

Et tout cela sous les yeux de sa hiérarchie de proximité. **Serait t'il protégé ?**

Mais revenons sur les faits. Nous sommes en service de nuit le 3 mars à 5h du matin et notre collègue peine à contrôler la présence physique d'un détenu en cellule faute de lumière. L'individu ne répondant pas les collègues décident de réveiller le gradé de nuit. À la suite du contrôle de la cellule notre gradé se lâche, porté par ses pulsions. Il demande sans détour à notre collègue si la lampe torche est assez grosse pour elle. Et sans suivrons des propos sur le libertinage et l'adultère qui selon lui est monnaie courante sur l'île de la Réunion. Propos qui selon nous n'engage que lui. Major, ne confondez pas vos fantasmes pour la réalité.



FO JUSTICE CONDAMNE FERMEMENT CES PROPOS.



Notre collègue a été choquée par ce comportement digne d'un prédateur et a décidé de se défendre. **FO JUSTICE** la soutiendra dans cette épreuve et nous savons qu'elle pourra compter sur l'ensemble des collègues également.

OH MAJOR, ne laissez pas ce grade vous monter à la tête ! En brandissant la demande d'explication aux représentant syndicaux pour nous intimider ou nous incitant à vous frapper, vous ne faites que vous enfoncez et nous montrer vos incompétences et incapacités à gérer vos pulsions sous toutes ces formes. Nous ne sommes pas dupes !!!

L'île de la Réunion est une île magnifique avec une population travailleuse et intègre, garder vos infamies pour vous.

FO JUSTICE EXIGE que la procédure soit respectée dans cette affaire, aucune excuse n'a été faite par l'individu à ce jour, celui-ci se complait dans le déni et le mensonge.

FO JUSTICE SOUTIENDRA chaque agent victime de discrimination et de harcèlement. Nous ne sommes pas des objets soumis aux humeurs de ceux qui nous dirigent. Nos supérieurs doivent montrer l'exemple.

Major, vous êtes soumis au code de déontologie, ne l'oubliez pas (voir page 17 du mémento des obligations déontologiques du ministère de la Justice) :

« Tout agente et agent se garde d'exprimer tout préjuger lié au sexe dans l'organisation du travail ou, plus largement, tout propos sexiste dans l'exercice de ses fonctions ».